

Sierre: la gestion des déchets dans la cité du Soleil

La déchetterie de Chétroz, de la taille d'un terrain de football, est le centre névralgique de la gestion des déchets de la ville de Sierre. Elle est destinée aux 20 000 habitants des communes de Sierre, Salquenen, Chippis et Veyras. Elle a ouvert en janvier 2018, en même temps qu'est entrée en vigueur la taxe causale dans le canton du Valais.

C'est après un café sur la terrasse animée et ensoleillée, située en face des bâtiments de l'administration communale, que l'on part pour l'île Falcon et une visite de la déchetterie de Chétroz.

Prescriptions et carte d'accès

Le 1^{er} janvier 2018, trois prescriptions d'application sur les déchets ainsi que les directives d'exploitation de la déchetterie sont entrées en vigueur. Elles clarifient les exigences légales et fournissent – aux ménages ainsi qu'aux entreprises industrielles, artisanales ou de services, aux commerces et aux entités similaires comme les administrations – des précisions permettant une élimination conforme de leurs déchets, de même que les montants des taxes et tarifs applicables. L'usage gratuit de la déchetterie est autorisé seulement aux usagers qui possèdent une carte d'accès personnelle. Celle-ci est distribuée à chaque ménage et aux entreprises qui en font la demande.

Des consignes précises

L'accès est aussi admis contre paiement à des usagers sans carte. Le montant dû est calculé sur la base de la différence de poids du véhicule pesé à l'entrée et à la sortie, et selon une liste des taxes définies. Il en va de même pour les ménages, entre-



Un rouleau permet de compresser le bois ou les encombrants et de diminuer le nombre de transports nécessaires à leur évacuation.



Photos: K. Briguet

Certains jours, en particulier les mardis et vendredis, 300 véhicules transitent à la déchetterie.

prises et collectivités qui disposent d'une carte, mais dont la production de déchets dépasse une tonne par année, ce qui reste rare au demeurant. Un ménage a le droit de ne pas commander de carte: l'utilisation de la déchetterie n'est pas une obligation. Le lieu est sous la surveillance de la police, par caméra, et les enregistrements sont conservés 24 heures. Le personnel de la déchetterie suit régulièrement des formations (par exemple le cours sur les conflits donné par Cosedec).

Sur place, on peut constater que les deux employés communaux répondent efficacement aux usagers. Certaines consignes sont appliquées sans discussion possible: il est ainsi interdit de récupérer un appareil électronique ou de déposer dans la benne des encombrants un objet de dimensions permettant l'usage d'un sac de 110 litres.

Les plastiques, un point de friction

La déchetterie n'est pas un lieu d'apéro ni de troc: le stationnement des véhicules est autorisé seulement pour le déchargement des déchets et leur déversement dans les bennes. Sur son site Internet et en particulier dans un tableau des déchets, la Ville de Sierre rappelle cependant l'existence de

commerces de récupération et d'échange. Elle encourage aussi les citoyens à ramener les vieux appareils ainsi que les déchets spéciaux dans les magasins. Différentes réflexions sont en cours pour une meilleure valorisation des déchets alimentaires, ou encore une gestion de la déchetterie en collaboration avec l'UTO, à Uvrier.

La question du recyclage des plastiques (vieux jouets, emballages alimentaires, flacons, etc.) revient régulièrement sur le devant de la scène, malgré les informations transmises par les autorités sur les difficultés d'une mise en œuvre économique et écologique. Le mot de la fin est pour M. Broccard, qui rappelle que selon l'étude KURVE, la collecte mixte de tous les emballages plastiques produits par les ménages obtient la note la plus basse sur le plan de l'efficacité écologique; compte tenu de l'état actuel de la technique, l'avantage environnemental d'une collecte des emballages plastiques est faible, avec des coûts disproportionnés.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Alain Broccard**, responsable Environnement et **Katrine Briguet**, chargée de communication, www.sierre.ch